

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2020

*Présents : DELAUNAY Laurence, BEAUMONT Robert, GUILBERT Raymonde, TERRIEN Jean-Paul, DELARUE Anne-Sophie, REYNOLD de SERESIN Benoit, GRANDHOMME Isabelle, KAHLOUL Rouchdy, RAY Thierry, BRUNETEAU Frédéric, MOINE Marie-Françoise, CESBRON Didier et DELAUNAY Michael.*

*Absente : MOREAU Malika*

*Secrétaire de séance : CESBRON Didier*

### **COMPTE DE GESTION 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2019 du receveur municipal, Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2019 dressé par Mme Gisèle KAPFER, receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal approuve le compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants :

Excédent de l'exercice	60 445.92 €	
Excédent reporté	258 863.23 €	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>319 309.15 €</b>
Déficit de l'exercice	-20 421.82 €	
Excédent reporté	16 677.53 €	
<b>DEFICIT GOLBAL DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 3 744.29 €</b>

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs :
- **Excédent de 258 863.23€**
- Au titre de l'exercice arrêté :
- **Excédent de 60 445.92 €**

**Soit un résultat à affecter de 319 309.15 €**

Déficit cumulé d'investissement de : - 3 744.29 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : 3 744.29 €

Restes à réaliser en investissement en dépenses : 247 894 €

- **Affectation obligatoire 251 638.29 €**
- **Un excédent reporté en fonctionnement de 67 670.86 €**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ADOpte le budget primitif** de la commune pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes à 336 213 €
- en section d'investissement, dépenses et recettes à 657 457 €

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Association Sport Santé Culture de Cizay 60 €
- Handisport Angers 20 €

### **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Sujet reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.